



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## électricité

Question écrite n° 8976

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur la proposition de loi adoptée en première lecture en séance du 1er octobre 2007 relative aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel qui limite au 1er juillet 2010 le bénéfice des tarifs réglementés de vente d'électricité pour un consommateur final domestique. Il souhaite savoir s'il y a possibilité d'instaurer la mise en place de comparateurs de prix indépendants sur internet, qui informeraient les consommateurs en temps réel des contrats et des prix les plus avantageux.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement sensible à la bonne information des consommateurs sur leurs nouveaux droits depuis le 1er juillet 2007, ainsi que sur les conséquences de leurs choix. C'est dans cet objectif qu'un site Internet d'information a été lancé le 23 mai dernier sur le web par les pouvoirs publics : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr). Ce site est commun au médiateur national de l'énergie, à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et à la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP). Une actualisation suivie ainsi qu'une amélioration des contenus sont réalisées par ces quatre instances. La fréquentation de ce site est d'ores et déjà importante. Ce site permet notamment aux consommateurs d'avoir tous les éléments permettant de comparer les différentes offres qui pourraient leur être proposées afin de choisir celle qui correspond le mieux à leurs besoins.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8976

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Consommation et tourisme

**Ministère attributaire :** Consommation et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6632

**Réponse publiée le :** 19 février 2008, page 1420